

ARRETE N° 2013/286

**NOMINATION d'un MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR ET D'UN MANDATAIRE POUR LA SOUS-REGIE de LOCATION des SALLES COMMUNALES et LOCATION DE MATERIEL**

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2008 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté municipal n°08/272 du 22 septembre 2008 portant création d'une sous régie pour l'encaissement des locations des salles communales

Vu l'arrêté municipal n°2011/66 du 17 mars 2011 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et d'un suppléant pour la sous-régie de location des salles communales et location de matériel

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du *10 juillet 2013*

ARRETE

**Article 1**

L'arrêté municipal n°2011/66 du 17 mars 2011 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et d'un mandataire pour la sous-régie de location des salles communales et location de matériel est annulé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2**

M. Manuel CASTILLO, est nommé mandataire en qualité de sous-régisseur en charge de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux locations des salles communales et de location de matériel (tables et chaises).

**Article 3**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Manuel CASTILLO sera remplacé par :

- Mme Corinne BERNAL, régisseur
- Mme Jennifer LANOT, mandataire suppléant
- Mme Nelly ARNAU, mandataire suppléant
- Mme Nathalie MATTINA, mandataire suppléant

**Article 4**

Le mandataire sous-régisseur et le mandataire ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

**Article 5**

Le mandataire sous-régisseur et le mandataire sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le *10 juillet 2013*



Le Maire

*Danièle Antoine Santonja*  
**Danièle ANTOINE SANTONJA**

10 JUIL. 2013

*Pierre Bremond*  
Le Comptable assignataire

Pierre BREMOND



Le Régisseur  
Corinne BERNAL

Les Mandataires suppléants

Jennifer LANOT  
Nelly ARNAU  
Nathalie MATTINA

Le Mandataire Sous Régisseur  
Manuel CASTILLO

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication

le

*12 juillet 2013*

*13 juillet 2013*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Nomination d'un mandataire en qualité de sous-régisseur et d'un mandataire pour la sous-régie de location des salles communales et location de matériel

**Date de transmission de l'acte :** 12/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/07/2013

**Numéro de l'acte :** 2013-286 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20130712-2013-286-AR

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.4. Régies de recettes et d'avances

